PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

Nombre de membres: L'an deux mil quinze, le 9 mars 2015, le Conseil Municipal de cette commune

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de

En exercice: 23 ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvan GOULETTE, Maire.

Présents: 19 Etaient présents:

Mmes: DROUET-BÂCLE I, HABERT J, HAMAMA K, LEPELTIER M, MONTAVILLE Y, OUVRARD

Qui ont pris part à la B, PROUST N, ROUSSEAU MC, STERVINOU A,

délibération : 23 Mrs : BRETAIRE J, CAMPAS H, CILONA R, DERRE F, FORGES P, GOULETTE Y, JOLY S,

MALLEVILLE J, RAMADE T, RIVIERE J,

Date de la Etaient absents excusés avec pouvoir :

convocation :Mme Brigitte SABIR qui a donné pouvoir à Annick STERVINOU2 mars 2015M. Laurent PETITJEAN qui a donné pouvoir à M. José RIVIERE

M. Michaël DUCKMAN qui a donné pouvoir à Mme Bénédicte OUVRARD

Date de l'affichage : Mme Claudine MARTIN qui a donné pouvoir à M. Jérôme MALLEVILLE

2 mars 2015

Secrétaire de séance : Madame Marie Christine ROUSSEAU

Approbation des procès verbaux des conseils municipaux du 29 décembre 2014 et du 26 janvier 2015.

Avant de procéder à l'approbation du procès verbal du conseil municipal du 29 décembre 2014, Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil qu'une demande de modification a été demandée par Mme Isabelle DROUET-BÂCLE, Conseillère Municipale de la liste d'opposition « Ensemble pour Saint Saturnin » et ses colistiers, concernant le paragraphe 1/AG du 29 décembre 2014 dans lequel il est indiqué : « Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire, ainsi que la Préfecture, d'un courrier en date du 5 décembre 2014.... »

Madame Isabelle DROUET-BÂCLE et ses colistiers précisent qu'en aucun cas les services du contrôle de légalité de la Préfecture de la Sarthe n'ont été destinataires de ce courrier, si tel avait été le cas, la mention « ampliation à la Préfecture » aurait été faite dans le courrier destiné à la mairie.

Le procès verbal du 29 décembre 2014 avec la modification demandée ci-dessus est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le procès verbal du 26 janvier 2015 est approuvé par 22 voix pour et une abstention.

[Some in the image of the image

© Convention avec l'Ecole de Musique de l'Antonnière pour les animations des temps d'activités périscolaires (Décision n° 07/2015).

6 Convention avec l'Association Le Mans Athlétisme 72 pour les animations des temps d'activités périscolaires (Décision n°08/2015).

A - ADMINISTRATION GENERALE

1/AG: DEMATERIALISATION DES ACTES BUDGETAIRES – Signature avenant n° 01 à la convention du 27/03/2009 (ANNEXE 1)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de Saint Saturnin a signé le 27 mars 2009 avec la Préfecture de la Sarthe, une convention « Actes réglementaires » de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Ministère de l'Intérieur a mis en place le service dématérialisation des actes budgétaires dénommé ACTES BUDGETAIRES. Ce service permet de transmettre directement à la

Préfecture l'ensemble des documents budgétaires (budget primitif, compte administratif, décisions modificatives et budget supplémentaire) par voie dématérialisée.

Afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau service il est demandé à la Commune de signer auprès de la Préfecture un avenant à la convention existante du 27 mars 2009.

Le Conseil Municipal Après avoir en délibéré Décide à l'unanimité des membres présents

B D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

<u>2/AG : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OFFRE DE LOISIRS EN FAVEUR DES ADOLESCENTS</u> <u>DE 11 A 17 ANS AVEC LE SLAM DE LA MILESSE</u>

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal, que le SLAM de La Milesse propose la signature d'une convention d'offre de loisirs en faveur des adolescents de 11 à 17 ans des Communes de Saint Saturnin, d'Aigné et La Milesse pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal Après avoir en délibéré Décide à l'unanimité des membres présents

B'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'offre de loisirs en faveur des adolescents de 11 à 17 ans des Communes de Saint Saturnin, d'Aigné et de La Milesse pour l'année 2015.

B – **FINANCES**

<u>1/FINANCE – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. Patrick</u> <u>LARUE, RECEVEUR PRINCIPAL (ANNEXE 2)</u>

Après s'être fait présenter le budget principal 2014 et les décisions motificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu le courrier de Monsieur Patrick LARUE, Receveur Municipal attestant un incident technique, ne neutralisant pas le résultat budgétaire de la Commune,

Constatant qu'une différence apparaît sur les recettes d'investissement et sur les dépenses d'investissement qui sont, au compte de gestion respectivement inférieures de $27207,09 \in aux$ recettes d'investissement et dépenses d'investissement du compte administratif du fait d'une erreur technique dans la comptabilité du receveur,

Constatant par ailleurs, que cette divergence n'impacte en rien le résultat du compte de gestion qui est conforme au résultat du compte administratif,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré Décide à l'unanimité des membres présents

B'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 avec les remarques visées ci-dessus.

<u>2/FINANCE: EXERCICE BUDGETAIRE 2014 - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE PAR M. YVAN GOULETTE (ANNEXE 3)</u>

Avant de passer au débat et au vote du compte administratif 2014, il est procédé à l'élection d'un Président de séance, pour ce point.

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances est désigné comme Président de séance. Monsieur Yvan GOULETTE, Maire sort de la salle et ne participe pas au débat ni au vote.

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget présente au Conseil Municipal les divers tableaux relatifs au compte administratif de l'exercice 2014.

Monsieur José RIVIERE, Conseiller Municipal fait remarquer que le tableau « des actions de formation de l'exercice », ainsi que le tableau récapitulant les recettes de la taxe de séjour ne sont pas annexés au compte administratif comme le prévoit les articles L2123-12 et R 2333-43 du CGCT.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré Décide par 20 voix pour et 2 abstentions

D'adopter le compte administratif 2014.

Après le vote Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance.

3/FINANCE: GESTION DES BIENS ET OPERATIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES PAR LA COMMUNE (ANNEXE 4)

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une information soit faite, une fois par an, à l'assemblée délibérante sur la politique immobilière menée par la collectivité.

Cette fiche sera annexée au compte administratif de l'exercice 2014.

En 2014, une décision a été actée qui concerne l'achat d'un immeuble sur un terrain de 62a et 31ca sis « Champ du Bois » Boulevard de Maule, cadastrée section D N°6 pour une valeur de 294 095,78 ϵ frais d'acte et d'honoraires compris.

Le Conseil Municipal, Le rapport de Mr Philippe FORGES 1^{er} adjoint, entendu,

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2014.

4/FINANCE: AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 (ANNEXE 5)

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du résultat de l'exercice 2014 et votent à l'unanimité des membres présents son affectation.

<u>Résultat à affecter</u>: $1538376,21 \in$

Affectation du résultat de fonctionnement :914 834,16 ϵ Réserve d'investissement (R 1068) :914 834,16 ϵ Report en fonctionnement (R 002) :623 542,05 ϵ

5/FINANCE: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget propose une augmentation de l'% de l'ensemble des taux.

Il est rappelé que pour 2014 les taux étaient les suivants :

Taxe d'habitation	10,43 %
Taxe foncière propriété bâtie	8,39 %
Taxe foncière propriété non bâtie	15,82 %
♥ CFE	10,72 %

Il est proposé les taux suivants pour 2015 :

Taxe d'habitation	10,53 %
Taxe foncière propriété bâtie	8,47 %
Taxe foncière propriété non bâtie	15,98%
♥ CFE	10,83 %

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré Décide à l'unanimité des membres présents

\$ De voter les taux ci-dessous pour 2015 :

♥ Taxe d'habitation	10,53 %
Taxe foncière propriété bâtie	8,47 %
Taxe foncière propriété non bâtie	15,98 %
♥ CFE	10.83 %

6/FINANCE: VOTE DES SUBVENTIONS 2015 (ANNEXE 6)

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des finances fait état des demandes de subventions qui ont été adressées en Mairie.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations au titre de 2015 selon le tableau présenté en séance publique.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré Décide

B D'accorder les subventions présentées dans le tableau joint en annexe 6.

Il est précisé que tous les membres d'un bureau ou d'un conseil d'administration d'une association, sont sortis de la salle pour le vote pour lequel ils étaient concernés, à savoir :

➤ Pour la Régie Municipale pour la gestion du Centre Culturel du Val de Vray : Mesdames MC ROUSSEAU, K HAMAMA, N PROUST et Messieurs H CAMPAS, P. FORGES, T. RAMADE, J. RIVIERE (avec pouvoir de M. PETITJEAN).

▶ Pour l'Association Saint Saturnin Classic British Welcome : Madame MC ROUSSEAU et Monsieur P. FORGES.

▶ Pour le Comité des Fêtes : Madame A STERVINOU (+ pouvoir de Mme SABIR)

Monsieur José RIVIERE fait part de son souhait de ne pas prendre part au vote pour les subventions accordées aux associations Génération Mouvement (club des ainés) et l'Amicale des Seniors.

> Toutes les autres subventions ont été attribuées à l'unanimité des membres présents.

7/FINANCE: EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 (ANNEXE 7)

Avant de procéder au vote du budget primitif, Monsieur Yvan GOULETTE, Maire fait un point sur la situation budgétaire de la Commune.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, laisse ensuite la parole à Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des finances, qui présente les projets de budgets étudiés en commission des finances.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré Décide à l'unanimité des membres présents

🖔 D'adopter le budget primitif 2015 qui se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

3 204 627,05 €

Recettes de fonctionnement :

3 204 627,05 €

Dépenses d'investissement :

2 475 719,85 €

Recettes d'investissement:

2 475 719.85 €

C/INFORMATIONS ET OUESTIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE SOUMISE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015 PAR LA LISTE D'OPPOSITION « ENSEMBLE POUR SAINT SATURNIN » :

Y aura-t-il un règlement intérieur pour chacune des commissions municipales qui ont été créées, voire un règlement pour l'ensemble des commissions ?

Réponse :

Les commissions n'étant pas obligatoires au sein d'un Conseil Municipal, il ne sera pas élaboré de règlement intérieur pour celles-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La Secrétaire, Marie Christine ROUSSEAU

(ANNEXE I)

Avenant n^{α} 01 à la convention pour la télétransmission des actes soums au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État

TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES

Vu la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de trunsmission au représentant de l'État du 27 mars 2009 signée entre :

1) la Préfecture de la Sarthe représentée par le préfet, Monsieur Emmanuel BERTHIER, ci-après désignée : le « représentant de l'État ».

2) et la Commune de Saint Saturnin, représentée par son Monsieur Bruno JANNIN agissant en vertu d'une délibération du 8 octobre 2008, ci-après désignée : la « collectivité »

Exposé des motifs :

Cet avenant a pour objet de préciser les modalités de télétransmission des documents budgétaires sur Actes

Dispositif:

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

Article I er

Il est ajouté à la fin de la partie 3 de la convention susvisée un article 3.3 rédigé comme suit :

« ARTICLE 3.3 Clauses relatives à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes

3.3.1 Télétransmission des documents budgétaires de l'exercice en cours

d'arrendre le rétablissement du service pour adresser ses documents sur le module Actes budgétaires. Pour la télétransmission des documents budgétaires sur le module Actes budgétaires, il n'est pas fait application du dernier alinéa du 3.1.4. En cas d'interruption du service pour cause de muintenance, il appartient à l'émetteur

En effet, nonobstant l'application des dispositions du 3.1.6, la téletransmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet

- L'ensemble du document budgétaire est transmis sous format dématérialisé (budget principal et annexes au budget principal);
- l'exercice doivent être télétransmis à la préfecture ; A partir de la télétransmission du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de
- L'envoi dématérialisé d'un document budgetaire doit être accompagné, dans le même envoi, c'est-aapprouvant le budget ou les comptes. l'extrait du registre des délibérations de l'organe délibérant correspondant à la délibération dire dans la même enveloppe dématérialisée, de la télétransmission dans l'application ACTES de

aux articles 3.1 à 3.2.5 de la présente convention. Cette télétransmission s'effectue selon les modalités de télétransmission des actes telles qu'elles sont prévues

3.3.2 Documents budgétaires concernés par la télétransmission

La possibilité de télétransmettre les documents budgétaires porte sur l'ensemble des maquettes dématérialisées pour un exercice budgétaire considéré. Elle concerne les types de documents suivants :

- Budget primitif;
- Budget supplémentaire ;
- Décision(s) modificative(s);
- Comple administratif.

3.3.3 Elaboration du document budgétaire à télétransmettre à la préfecture

Les documents budgétaires doivent être transmis au format XML. Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM (logiciel libre mis à la disposition des collectivités par la Direction Générale des Collectivités Locales), ou par un progiciel financier compatible avec le format XML et ayant intégré les fonctionnalités de TotEM. »

Article 2

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant nº 01 prend effet à compter du 09 mars 2015.

Fait au Mans

et à SAINT SATURNIN

Lc.

En deux exemplaires originaux

LA PREFETE

Corinne ORZECHOWSKI

ET PRESIDENT DU CCAS DE SAINT SATURNIN LE MAIRE



ANNEXE 2 Compte de gestion II-1 Exercice 2014

22600 -SAINT SATURNIN -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 276 231,04	3 927 730,38	7 203 961,42
Titres de recettes émis (b)	1 321 380,74	2 878 863,79	4 200 244,53
Réductions de titres (c)	0,00	45 729,72	45 729,72
Recettes nettes (d = b -c)	1 321 380,74	2 833 134,07	4 154 514,81
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 276 231,04	3 927 730,38	7 203 961,42
Mandats émis (f)	1 218 546,16	2 454 034,27	3 672 580,43
Annulations de mandats (g)	29 230,37	15 035,03	44 265,40
Dépenses nettes (h = f -g)	1 189 315,79	2 438 999,24	3 628 315,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	132 064,95	394 134,83	526 199,78
(h -d) Déficit	1		

22 HELRIG-110111 vt

Date: 03/03/2015 14 25

Balance générale

226 - COMMUNE DE SAINT SATURNIN / 1 - COMMUNE DE ST SATURNIN / 2014

Critères de l'édition :

ANNEXE 3 Compte administratif

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgetise (A)	Engagé	Reste engagé (81)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible
Investissement						Sex Series			(b) = (b1) + (b2)	= (A) - (B)
Dépense	2 222 850,92 €	0,00 €	1 252 602,32 €	943 729,02 €	3 166 579,94 6	0.00 €	0.00 €	1 216 522.88 €	74 242 522 22	
Recette	2 222 850,92 €	0,00 €	343 640,00 €	943 729.02 €	3 166 579,94 6	0,00 €	0,00 €	115000000000000000000000000000000000000		1 950 057,06 €
Excedent	0,00 €	0,00 €		0.00 €	0,00 €	0.00 €	0,00 €	1 348 587,83 €		1 817 992,11 €
Déficit			908 962,32 €			0.50 €	4,00 €	132 004,93 €	132 064,95 €	
Fonctionnement	04. 7 - 5						A TOTAL STATE OF			
Dépense	3 326 071,92 €	0,00 €	41 106,77 €	440 406,36 €	3 766 478,28 €	0,00 €	0,00 €	2 438 999,24 €	2 438 999,24 €	1 227 (70 0) 6
Recette	3 326 071,92 €	0,00 €	11 322,93 €	440 406.36 €	3 766 478 28 6	0.00 €	0,00 €	2 833 134,07 €		1 327 479,04 €
Excèdent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €	394 134,83 €		933 344,21 €
Déficit			29 783,84 €			0,00 0	0,00 €	354 134,83 €	394 134,83 €	
Résultat										
Excédent	0,00 €	0.00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	526 199,78 €	526 199,78 €	
Déficit			938 746,16 €				1800 m	520 155,10 C	320 (33,70 €	

Fiche d'un bien

03 mars 2015 14:49:10

COMMUNE DE SAINT SATURNIN -72 - COMMUNE DE ST SATURNIN

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT III - VOTE DU BUDGET

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 318 LIBELLE : TERRAINS COMMUNAUX

POUR VOTE (Chapitre)

Gestion des biens et opérations

B3 Ξ CA

2014

unmobilieres ANNEXE

COMMUNE DE SAINT SATURNIN

ANNEXE 4

Gestion des biens et opérations immobilières

Art. (1)

Libellé (1)

Credits ouverts (BP +DM + RAR 2013)

Eléments afférents à l'exercice
Restes à
Mandats émis réaliser au
31/12

Crédits annulés

Pour memoire Cumul des réalisations (2)

0,00

DEPENSES

Code et désignation:

1 - COMMUNE DE ST SATURNIN

N° d'inventaire 182014 1B2014 - AQUISITION ETS BERNY 3 BATIMENTS ET PARKING N° CADASTRE AD 6 BD

Montant du bien 284 323,76

Caractéristiques

Famille d'immobilisation: 2138 Autres constructions

Date d'entrée : 31/07/2014 Date de mise en service : 31/07/2014

Type de bien : Bien non amortissable

Fournisseur: GRASTEAU CHR - GRASTEAU CHRISTOPHE

Observations:

Détail des imputations

comples

Operation Acquisition du bien :

2138 - Autres constructions 318 - TERRAINS COMMUNAUX

Mouvements réels

Elément analytique : 01 - ADMINISTRATION GENERALE

Historique des évènements

1 036	10	96	EAU CHR - GRASTEAU CHRIS	Adjonction de valeur	05/10/2014	2014
931	10	82	EAU CHR - GRASTEAU CHRIS	occupantion of the control of the co	03770760	2
-			200	A CONTRACTOR	CICUITE	2014
ece	N° pièce	N° bord.	liers	operations	Date	Lyci de Date

2138 2118 204 20 Immobilisations incorporelles TOTAL RECETTES AFFECTEES Solde du financement (3) Emprunts et dettes assimilées Réseaux de voirie Immobilisations reçues en affectation Subventions d'investissement Recettes - Dépenses Subventions d'équipement versées RECETTES (repartition) (Pour information) mmobilisations en cours Autres constructions Autres terrains Terrains nus Immobilisations corporelles Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2013) Pour l'exercice 284 800,00 0,00 **0,00** 284 800,00 284 800,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0.00 0,00 -284 323,76 D-B Eléments afférents à l'exercice Restes à Titres émis 0,00 0,00 284 323,76 0,00 0,00 0,00 0,00 284 323,76 284 323,76 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 réaliser au En cumulé 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 -520 245,76 Crédits annulés 476,24 0,00 0,00 476,24 B 476,24 0,00 0.00 0,00 0,00 Cumul des realisations Pour mémoire 222 010,00 284 323,76 520 245,76 (2) 13 850,00 0,00 520 245,76

(1) Deballet ist arrices contembrent au plan de comptes appliqué pair la commune ou l'établessement (2) Realisations entéripaires « réalisation de l'everdoce.
(3) Indepent le algun abbringue
(3-1-3-803)

=

Page 1 sur 1

FicheBien

ANNEXE 5

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 Affectation du résultat

Réserve d'investissement R 1068 Report en fonctionnement R002 Solde des restes à réaliser 2014 Solde des restes à réaliser 2014 RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2 833 134,07 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2 438 999,24 € Résultat de fonctionnement 2013 Résultat de fonctionnement 2014 Résultat à la cloture de l'exercice Part affectée à l'investissement Report d'investissement 2013 -Recettes d'investissement Dépenses d'investissement Résultat à affecter Besoin en financement PROPOSITION D'AFFECTATION RECETTES DEPENSES RECETTES DEPENSES Résultat d'investissement 2014 Résultat de fonctionnement - 989 305,56 € 1 348 587,83 € 1 216 522,88 € 1 896 493,70 € 752 252,32 € 300 190,00 € 357 783,55 € - € 27 108,25 € 1 538 376,21 € 1 144 241,38 € 914 834,16 € 623 542,05 € 914 834,16 € EXCEDENT 394 134,83 € 6 6 De l'exercice 2014 €. 857 240,61 € 57 593,55 € 27 108,25 € DEFICIT . m

C'EXERCICE PRECEDENT (3) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	+	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1058)			FONCTIONNEMENT (4)	"	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	+	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)				
357 783,55 TE (si solde négatif)	+	T 1 203 102,14	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	3 204 627,05	п	NT (si déficit)	27 108,25	+	T 3 177 518,80	DE FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT De I	VUE D'ENSEMBLE	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
300 190,00 (si solde positif)	+	2 175 529,85	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 204 627,05	П	(si excédent) 623 542,05		+	2 581 085,00	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Affectation du résultat De l'exercice 2014	ANNEXE 5 A1	ET THE

(1) Au budget primite, les créets voldes conseptionent aux crédits voldes ont se cette étage budgétaire. De même pour en décisions modifications et le budgét applémentaire ou codes volde controloment aux crédits voldes controloment pour les controloments par les parties de l'experiment de controloment par les parties de l'experiment de l'experiment

TOTAL DU BUDGET (4)

TOTAL

2 475 719,85

2 475 719,85

5 680 346,90

5 680 346,90

D'INVESTISSEMENT (4)

ANNEXE 6

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2015 COMMUNE DE SAINT SATURNIN

	2013	2014		2015	
BENEFICIAIRES	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention
Subventions de fonctionnement aux organismes publics	471 563 00 €	199 803 00 6	demandee	proposée	votée
CCAS	11 000.00 €	13 000 00 €	10 500 00 €	10 500,00 €	10 500 00 6
Régie Municipale pour la gestion du Centre Culturel du Val de Vray	123 700,00 €	134 199,00 €	135 800,00 €	135 800.00 €	135 800,00 €
Régie Municipale Val de Vray pour la prestation ménage	25 300,00 €	25 700,00 €	25 700.00 €	25 700 00 €	25 700 00 €
Régie Municipale Val de Vray animations journée patrimoine		3 715,00 €	4 300,00 €	4 300,00 €	4 300,00 €
Ecole Primaire Coopérative scolaire	1 092,00 €	1 232,00 €	1 162,00 €	1 162.00 €	1 162 00 €
Classe de découverte	5 460,00 €	5 950,00€	2 450,00 €	2 450.00 €	2 450 00 €
Sortie bibliothèque		100,00 €	200,00 €	200.00 €	200.00 €
Transport sorties pédagogiques	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600.00 €	1 600 00 €
Ecole Maternelle Coopérative scolaire	770,00€	756,00 €	728,00 €	728.00 €	728.00 €
Sortie bibliothèque	440,00 €	440,00 €	440,00 €	440.00 €	440.00 €
Noë	400,00 €	400,00€	400,00 €	400.00€	400 00 €
Transport sorties pédagogiques	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Subventions de fonctionnement person de droit privé	39 297,00 €	41 657,00 €	51 745,00 €	50 975,00 €	50 975,00 €
SLAM (convention ados)			10 000,00€	10 000,00 €	10 000,00 €
Génération Mouvements (Club des Aînés)	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400.00 €	400.00 €
U.N.C - A.F.N.	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00€	200,00 €
A.C.P.G.	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00€	200,00 €
A.C.P.G. congrès départemental		500,00 €			
Prévention Routière	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200.00 €	200.00 €
COSSA	11 700,00 €	13 700,00 €	13 450,00 €	13 250.00 €	13 250 00 €
GJA (subvention tournoi foot jeunes)	200,00€	200,00 €	300,00€	300,00 €	300,00 €
COSSA FOOT (remboursement emprunt sur 5 ans pour vestiaires)	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
COSSA FOOT (convention emploi aidé)			1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Handi Sport Maule	950,00€	950,00 €	950,00€	800,00€	800,00€
A.F.M. (Téléthon)	2 572,00 €	2 632,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Bibliothèque pour tous	2 000,00 €	2 250,00 €	2 470,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
Association St Saturain Classic British William	1 825,00 €	1 825,00 €	1 825,00 €	1 825,00 €	1 825,00 €
l es écoles en fête	8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	8 300,00 €	8 300,00 €
Atelier Théâtre de l'Antonnière	800,00€	2,000,00 €	300,00€	2 000,00 €	2 000,00 €
Arnicale des Seniors	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Association Départementale de la protection civile	250,00 €	250,00 €		100	100,000
JSC (Académie de billard des JS Coulaines)	300,00€	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
4l Trophy			500,00€	500,00 €	500,00€
Imprévus	3 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	210 859,00 €	230 549,00 €	236 825,00 €	236 055,00 €	236 055,00 €

COMMUNE DE SAINT SATURNIN - 72 - COMMUNE DE ST SATURNIN = BP 2015

COMMUNE DE SAINT SATURNIN - 72 - COMMUNE DE ST SATURNIN

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES ANNEXE 7 A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **Budget Primitif 2015**

042 Chap 66 67 68 67 68 012 014 014 Total des dépunses réelles de fonctionnement 023 - Vuennent a la section offineatissement (5) 024 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (de Total des dépenses d'ordre de fonctionnement Attenuations de produits Autres charges de gestion courante Total des dépenses de gestion courante Dépenses imprevues (fonctionnement) Dotations aux amortissements et aux provision Charges a caractère géneral Charges de personnel et frais assimiles Pour mémoire Restes à réaliser Propositions judget précédent 2014 (2) nouvelles 326 071,92 2 530 328,32 795 743,60 802 204,48 866 292,00 75 925,00 481 374,00 795 743,60 226 814,01 37 168,83 27 108.25 27 108,25 0,00 0,00 0,00 0,00 27 108,25 0,00 27 108,25 3 177 518,80 2 291 622,20 47 420,00 2 700,00 8 511,50 36 869,41 2 387 123,11 702 258,96 976 021,35 78 285,00 535 076,89 790 395,69 790 395 89 0.00 0.00 VOTE (3) (=RAR + proposé) 3 204 627,05 729 367,21 976 021,35 78 265,00 535 076,89 2 318 730,45 47 420,00 2 414 231,36 790 395,69 790 395,69 2 700,00 8 611,50 36 869,41

Total des deprinses d'équipement

Dotalions, lond silvers ai réserves.

Subveironts of réserves.

Expounts et des asson : allocation of the designation of the design

Subventions d'âquipement versées immobilisations reques en affectation (6) immobilisations reques en affectation (6) immobilisations of cours Total des opérations d'équipement

476 244,38 156 710,00

476 244,38

0,00 0,00 0,00 0,00 357 783 55

0,00 10 500,00 0,00 0 00 997 671,00

0 00 10 500 00 0 00 0 00 1 355 454 55 1 365 954 55

Stocks (5) Subvention

Libelle

budget précédent Pour mémoire

Restes a realiser 1014 (2)

Propositions

VOTE (3)

TOTAL (=RAR + proposé)

A3 = BP

2015

nouvelles

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total des depenses financières 45.. | Total des opé. pour le compte de tiers (8)

Total des dépenses réclies d'investissement Operations d'ardre entre sections (4) Operations patrimoniales (4)

> 1 662 954,38 186 710,00

367 783,55

1 203 102,14 194 931,14

1 560 885,69 0,00 30 000,00

0,00

1 008 171,00 0.00 0.00 0.00 170 931,14 0.00 0.00 0.00

0,00 0,00 176 931,14 0,00 0,00 24 000,00

24 000

Total des dépenses d'ordre d'investissement

TOTAL

662 954,38

357 783,55

1 203

3 102, 14 0,00

1 560 885,69

914 834,18

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 475 719,85

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 204 627,05

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Ope	Dox	Pro	Pio	101	Aut Doi	D 7
	IOIAL	and the second of the particular second	Operations d'ordre à l'intérieur de la section de la secti	Designations d'ordinate de transferi	Produits exceptionnels	Produits financiers	Total des recettes de aestion courante	Produits des services, du domaine et ventes di Impois et taxes Dotations, subventions et participations Autres produits de gestion courante	Liberie
	2 834 000,90			2 834 000,30	962 371,90	1 00,1520,000	1 871 530 00	142 800,00 1 200 861,00 489 868,00 10 200,00	Pour mémoire budget précédent
	0,00	AND SECTION OF THE PERSON OF T		0,00	0,00	0,00		0,00 0,00 0,00 0,00	Restes à réaliser 2014 (2)
	2 581 085,00	0,00	0,00	2 581 085,00	656 800,00	1 924 285,00	00,000	56 240,00 158 400,00 1 274 745,00 424 700,00	Propositions nouvelles
									VOTE (3)
+	2 581 085,00	0,00	0,00	2 581 085,00	0,00	1 924 285,00	10 200,00	56 240,00 158 400,00 1 274 745,00 424 700,00	TOTAL (=RAR + proposé)

042

76 77 **To**

013 70 73 74

Chap

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 3 204 627,05 623 542,05

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6) 790 395,69

Pour information

Il Kaylt, bour un budgin vecte mi équillant, das responses propries conspicionin à l'excluder des destruis delses de concentratent du les départes réviens de forichmiquairs. I son a financer le remouvement du sapaul de la délice et les rouveaux finalissements de le comune ou le l'éubliquement.

In Inc. Interdisciption word, IB

(2) Invarious of the delignation of invarious proteoderni (burets which du compresse administratif out of reprise anticipide describulars)

(a) Invarious of the delignation of the invarious proteoderni (burets which during the compression of the delignation of the

B-1-2-A2

		N DOGGET DESCRIPTION	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIE SERVICE	ROO		
C 47.0 7 13,00						
3 436 740		2 175 529,85	300 190,00	2 222 850,92	IOM	
790 395 69		790 395,69		790 743,00	TOTAL	
000		0,00	100000000000000000000000000000000000000	700 740 00	Total des recettes d'ordre d'investissement	70
790 395 69		790 395,69 0.00			040 Operations d'ordre entre sections (4) 041 Operations patrimoniales (4)	040
1 585 324,16		1 300 134,75	200,000	795 743 60	Virement de la section de fonctionnement (4)	021
		200.0	300 190 00	1 427 107,32	Total des récettes réviles d'investissement	To
1 014 134,16		0.00	0.00		some oper pour le compte de tiers (8)	
		1014 134 15	0.00	1 030 522,32	Total des recettes financières	45
0 00 0 0 00 0 0 00 0		0.00	0,00		Participations et créances rattachées à des por Autres immobilisations financières Produits de cessions	26 27 024
571 150,00		99 300,00	0,00	752 252,32	Excédents de fonctionnement capitalisés (9) Compte de lierson : affectation (*)	1068
		371 000 00	300 190,00	396 585,00	Total des recettes d'équipement	10
300 190 00 371 000 00 0 00 0 00 0 00 0 00 0 00 0 00		371 000 00 0 00 0 00 0 00 0 00 0 00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	161 415,00	Immobilisations incopposities (sol 204) Subvertibons d'équipement verséus Immobilisations orçoproteiles Immobilisations corporteiles Immobilisations esques en afreciation (6) Immobilisations en cours	22 22 23
asodord a vive		0.00	300 190 00	235 170,00	Subventions d'investissement (hors 138)	53,
TOTAL	VOTE (3)	Propositions nouvelles	Restes à réaliser 2014 (2)	Pour mémoire budget précédent	Slocks (5)	010

Pour information: TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 475 719,85

It signit from un huspierunte kan deuthro, des ressoulces progres correspondent à l'avoident des recollent relets du procedoment sur les députies déviets de l'occionnement. It suit à francer le reuseursairent du ceptain de la delle et by fouveaux l'restrossements de le connunt qui de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10) 790 395,69